

N° 2023-077

## MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INCITATION A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

L'an deux mil vingt-trois le 14 juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, GIROD-GEDDA Isabelle, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

### Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI), CHAMOUSSIN Bernadette (qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (qui donne pouvoir à M. VILLIBORD), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL), CHENU Azélie, ASTIER Fabienne

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), GOSTOLI Michel (qui donne pouvoir à M. BOCH), DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

pouvoir : 6

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA) et les autres EPCI de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTIV) travaillent à l'élaboration d'une stratégie d'incitation financière pour la pratique du covoiturage au quotidien.

Cette stratégie s'intègre dans un travail mené à l'échelle de la Savoie qui vise à promouvoir le covoiturage et est déjà en vigueur sur le territoire de trois EPCI : Grand Chambéry, Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant – gagnant ».

Il s'agit dans un premier temps de conduire une expérimentation d'un an. Pour cela, il est proposé que la CoVA contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assurera la gestion du dispositif. Une enveloppe de 20 000€ est prévue pour cette expérimentation, qui pourrait être prise en charge à 50% par le Fonds Vert (plan national covoiturage) soit un reste à charge net pour la collectivité de 10 000€.

En parallèle, Monsieur Le Président rappelle la nécessité de solliciter une délégation de compétence partielle auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ». Ce prérequis est indispensable à la faisabilité de l'expérimentation, la CoVA ayant déléguée la compétence mobilité.

VU les faits exposés ci-avant,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22

APPROUVE la mise en place d'une incitation financière à la pratique du covoiturage et donc la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily et la délégation de compétence de la CoVA sur le volet Mobilités Partagées, sous réserve de l'obtention du fonds vert.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'incitation au covoiturage, et notamment la passation d'une convention avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert et la signature de la délégation de compétence « Mobilités partagées » avec la Région Auvergne Rhône Alpes au profit de la CoVA.

FAIT ET DELIBERE LE 14 JUIN 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX